



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Speed-Riding - Boomerang

4, rue de Suisse - 06000 Nice
Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

COMPTE RENDU SÉMINAIRE ESPACE AÉRIEN FIAP JEAN MONNET - 04 février 2018

PRÉSENTS :

Ouest : François Cuizinaud - Alexandre Bourdeau - Olivier Péron - Sébastien Pisak

Nord : Johann Gorlier - Sylvain Huret

Nord-est : Patrick Barthe - Alcide Mercier

Sud : Pascal Wisniewski

Invité : Martin Morlet - validateur CFD.

Excusés : Jean-Dominique Valli (Centre-Est) - Laurent Soleil (Sud-Ouest)

Secrétariat : Bettina Hamard.

09h15 - Début de la réunion

Tour de table, chacun se présente. Pascal et Alcide ont pris leurs fonctions depuis quelques mois.

La FFVL fait partie du CNFAS (Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives), l'Espace Aérien FFVL n'est pas une commission fédérale, mais une mission, contrairement à d'autres FD, comme la FFVV, cela fonctionne, au détriment d'une véritable formation à la réglementation...qui fait un peu défaut à nos pilotes semble-t-il.

Budget :

François indique que le BD (Thomas Senac) a évoqué la possibilité d'attribuer un budget plus important au fonctionnement de l'EA, pour les prochaines années, afin d'accompagner des actions de formation plus officielles que ce qui se fait dans quelques clubs ou ligues mais pour former les pilotes dans les structures, Il faut avant tout la conception d'un référentiel de connaissances et de compétences.

Il s'agirait de rendre l'EA plus attractif : avec la préparation des cross - programmation et utilisation GPS - voire météo savoir où trouver la documentation et les informations EA.

Un dispositif pourrait être mis en place par région CCRAGALS (7 en tout) si la volonté est là.

Ces sessions de formation seraient assorties d'une attestation de participation, avec un cahier des charges, ce qui motiverait un peu plus les pilotes. François doit discuter avec Jacky Bouvard (DTN adjoint, en charge de la formation + EA Sud-Est) de l'éventualité d'intégrer cette attestation à l'obtention du BPC.

Alcide demande confirmation rapidement de la mise en place des formations en clubs, il souhaite créer un réseau de formateurs EA.

Il est donc décidé pour 2019, la mise en place d'un stage de formation de formateurs EA. Pour les formations pilotes, elles pourraient avoir lieu l'année suivante (2020). La mission EA échangera en interne sur la conception et réalisation de ce fascicule et du cahier des charges des formations.

PANDA :

L'outil de stockage PANDA géant, mis en place par la FFVV uniquement pour les référents CCRAGALS (titulaires et suppléants) de toutes les FD aéronautiques. Tous les documents sont extractibles par les référents pour informer les pilotes des ligues via leur site internet par exemple.

CCRAGALS :

Réorganisation en fonction des nouvelles régions (11 régions administratives). Seul le référent titulaire peut donner un avis lors des réunions, qui se déroulent 2 fois par an, au printemps et à l'automne.

Rappel concernant le fonctionnement : lors des réunions, il convient de parler d'une même voix. Si cela impacte une seule FD, tout le monde se positionne sur la même ligne de conduite.

Dans la plupart des CCRAGALS, les référents se connaissent, conviennent d'une rencontre ou d'un déjeuner avant la réunion et décident des avis à donner sur les différents dossiers.

Il est possible de solliciter temporairement le poste de co-secrétaire de séance afin de ne pas être évincés, quand les dossiers concernent nos activités.

Il faut obtenir le CR du CRG (extrait des décisions) systématiquement après le CCRAGALS pour mesurer la prise en compte des avis.

Il est demandé un memento pour les responsables CCRAGALS nouvellement nommés, afin d'appréhender les rouages et fonctionnements des DSAC et autres organismes. François transmettra le fascicule réalisé par le CNFAS (à mettre en ligne également sur l'EA et dans la DROPBOX) + organigrammes officiels des SNA lorsque nous les recevrons.

Tour de table des projets 2017 dans les différents CCRAGALS (voir documents en annexe).
Pascal concevra une carte avec les zones sensibles de vol dans le Sud.

RMZ :

La plupart sont mises en place à bon escient et permettent de réduire les CTR ; d'autres, au contraire, agrandissent les zones réglementées et impactent nos activités.

Référents formation sécurité :

Nous serons informés lorsque la mise en route sera faite. Il s'agit entre autres, de récupérer les FNE.

12h30 - pause déjeuner - 13h30 - reprise de la réunion

Fin du tour de table des CCRAGALS.

14h30 - Arrivée de Martin Morlet - validateur CFD.

Les vols CFD sont déclarés par les pilotes, puis étudiés par un validateur (Parapente : Thomas Sénac - Benoît Morel - Martin Morlet - Kevin Bonnenfant pour la gestion informatique - Delta : Richard Claus), afin de vérifier qu'aucune zone aérienne réglementée n'est traversée.

A partir de 15 kms, on peut enregistrer autant de vols qu'on souhaite. Les traces GPS ne sont pas obligatoires jusqu'à 50 kms. Le découpage des régions est basé sur le système de « régions compet », pas forcément en rapport avec les régions existantes :

- Alpes du Nord,
- Alpes du Sud,
- Est Vosges,
- Massif Central,
- Plaine,
- Pyrénées,
- Réunion.

C'est le décollage du vol qui compte pour l'interface d'enregistrement. Les vols invalidés ne sont visibles que par les licenciés ayant un compte, ils ne sont pas visibles de l'extérieur.

Martin et Kevin ont développé un programme automatique de validation, paramétré selon des critères précis et qui permet de valider les vols « simples ». Il existe un seuil de tolérance concernant la pénétration en zone sensible car les outils d'enregistrement ne sont pas forcément fiables.

Selon Martin, 80 % des pilotes ne connaissent pas l'espace aérien où ils évoluent. Il conviendrait d'améliorer sensiblement leur formation. Pour exemple : la zone R31 A1 Cazaux Dune du Pilat : quasiment tous les pilotes qui survolent cette zone sont en infraction. Elle est activable H24 (comme d'autres zones militaires).

L'utilisation de la radio aviation est abordée par François qui a officiellement interrogé la DTO de la DGAC, il semble que la veille qui est autorisée pour la sécurité, pourrait aussi être utilisée pour l'émission, malgré un manque d'identification de la station émettrice lorsqu'il s'agit d'un PUL (pour info les ULM ont un indicatif et une licence de station). A suivre.

17h00 - fin de réunion - François remercie les personnes présentes.

